

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

OBJET : Plan pauvreté : Actions d'encadrement socioprofessionnel au sein de structures d'insertion par l'activité économique : conventions avec l'association accueil insertion nord Alpilles (ATOL) et l'association pour l'animation des centres sociaux et maisons de quartier (AACS).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer un financement d'un montant total de 45 500 € à l'association accueil insertion nord Alpilles (ATOL) et l'association pour l'animation des centres sociaux et maisons de quartier de Martigues (AACS) pour leur actions d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 45 500 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**